

Etat unitaire et autonomie

Par **CHOUQUETTE**, le 18/11/2012 à 12:10

Bonjour,

Je voudrais avoir des avis sur le plan que j'ai réalisé pour répondre à ce sujet.

Ma problématique est: L'état unitaire permet il une certaine autonomie au niveau local, régional?

I) Une autonomie des administrations locales réduites avec l'état unitaire centralisé

A) L'état unitaire concentré: une concentration des pouvoirs dans la capitale

B) L'état unitaire déconcentré: vers une distribution de certains pouvoirs et donc d'une autonomie?

II) Une autonomie certaine avec l'état unitaire décentralisé

A) La décentralisation territoriale: une autonomie accordée à des collectivités territoriales

B) La décentralisation technique: une autonomie accordée aux services publics

D'avance merci, bonne journée [smile4]

Par **Camille**, le 19/11/2012 à 08:10

Bonjour,

Votre plan ne me déplaît pas, mais il me semble qu'il répond plus à la question "L'état unitaire [s]décentralisé[s] permet il une certaine autonomie au niveau local, régional?" et donc pas réellement à la question posée.